



**PRÉFET  
D'ILLE-  
ET-VILAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Commune de Cornillé  
Demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque**

Par arrêté préfectoral, une enquête publique relative à la demande de permis de construire déposée par la Société Brete Sun ISDND pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Cornillé, sera ouverte du **lundi 4 mars 2024 à 9h00 au vendredi 5 avril 2024 à 17h00 inclus**.

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire et délivrer un arrêté de permis de construire assorti de prescriptions ou un refus.

Monsieur Philippe BOUGUEN, Ingénieur retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable sur support papier à la mairie de Cornillé située 1 Place de l'Église – 35500 Cornillé, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (hors jour férié), soit du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et le vendredi de 14h00 à 17h30, sauf le vendredi 5 avril 2024 dont les horaires de consultation seront de 14h00 à 17h00 et sur le site internet de la préfecture : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre papier ou les adresser, pendant la même période, à l'attention du commissaire-enquêteur en précisant l'objet du courrier ou courriel « Enquête publique Centrale photovoltaïque Cornillé », soit par courrier à la mairie de Cornillé - 1 Place de l'Église – 35500 Cornillé, soit par courriel à la préfecture d'Ille-et-Vilaine : [pref-urbanisme-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-urbanisme-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique seront consultables sur le site de la Préfecture : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Les observations doivent être exprimées entre le lundi 4 mars 2024 à 9h00 et le vendredi 5 avril 2024 à 17h00 pour être recevables.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de Cornillé située 1 Place de l'Église – 35500 Cornillé, aux dates suivantes :

- Lundi 4 mars 2024 de 9h00 à 12h00,
- Mercredi 20 mars 2024 de 9h00 à 12h00,
- Vendredi 5 avril 2024 de 14h00 à 17h00,

Des informations peuvent être demandées auprès de la Société Brete Sun ISDND, 1 av. de Tizé CS 43603 – 35236 Thorigné-Fouillard, et précisément auprès du chef de projet de développement solaire, M. Loïc MAHOT – e-mail : [l.mahot@energiv.fr](mailto:l.mahot@energiv.fr) – téléphone : 07 56 05 45 76.

Une copie du rapport et des conclusions motivées est déposée à la mairie de Cornillé et à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à dater de la clôture de l'enquête.

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur Adjoint de la Direction des Collectivités  
territoriales et de la Citoyenneté

  
HUGUES JARDIN